Raphael Schellenberger BILAN DE MANDAT 2019 Député du Haut-Rhin



Retour sur mon engagement à vos côtés !

www.raphael-schellenberger.fr



@SchellenbergerR



@RSCactu



Lorsque l'on est un décideur public, c'est à dire que les choix que l'on fait s'appliquent aux autres ou contribuent à définir la vision que nous avons de la société et de l'humanité, un sentiment ne doit jamais nous quitter : le doute.

Ce doute n'enlève rien à la force d'une décision, au contraire, il permet de l'améliorer en permettant l'écoute de l'autre, d'un point de vue différent, sa prise en compte ou son rejet et ainsi l'amélioration de la décision qui restera toujours perfectible.

Mais ce doute, alors que l'exercice du pouvoir devrait le renforcer, semble disparaître de toute réflexion contemporaine, simplifiant le débat public à une simple confrontation, bloc contre bloc.

Une des raisons est la technicisation du débat et la multiplication des arguments d'autorité. Pourtant, bien souvent, un choix n'est que la transcription d'une croyance. Vouloir transformer cette croyance en vérité opposable, c'est effacer le doute et l'humilité qui devraient incomber à tout décideur.

Lorsque le débat porte sur des mesures qui touchent au quotidien des Français, cela est difficilement supportable. Ça l'est encore moins lorsque c'est la conception de l'humanité que nous mettons dans la balance. L'enseignement tiré de la prise de conscience écologique devrait nous conduire à revaloriser le doute comme une attitude positive dans le débat public. L'inscription du principe de précaution dans notre Constitution par Jacques Chirac aurait ainsi dû signifier un changement notable de l'attitude des dirigeants et du législateur. Au lieu de cela, la majorité En Marche ne se sera jamais autant enfermée dans ses certitudes, imposant, par la loi bioéthique, des convictions dogmatiques à contre-courant de toute humilité face à ce qui nous dépasse : la nature et le vivant.

Collectivité européenne d'Alsace



Avec plus de 77 interventions. votre député a été le plus actif durant l'examen de ce texte.

Les deux conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont délibéré le 4 février 2019 en faveur d'un rapprochement des deux départements en une seule collectivité alsacienne : la Collectivité européenne d'Alsace qui verra le jour au 1er janvier 2021.

Après plusieurs mois de débats, l'Assemblée nationale adoptait le 25 juillet 2019 la « loi Alsace » pour que cette nouvelle collectivité puisse, en plus des compétences départementales traditionnelles, compétences exercer des supplémentaires la distinguant d'un département. Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace jouera un rôle renforcé en matière de coopération transfrontalière, d'enseignement bilingue et de promotion touristique. Les routes nationales seront transférées à cette collectivité et la perspective d'une taxe poids-lourds sur les

routes alsaciennes est ouverte par la loi. Les ordres professionnels ainsi que les fédérations culturelles et sportives pourront à nouveau s'organiser à l'échelle alsacienne, ce que la création du Grand Est avait rendu impossible.

L'Alsace retrouvera ainsi une incarnation institutionnelle disparue depuis 2016, pour laquelle M. Raphaël Schellenberger s'est pleinement engagé au Parlement. Tout au long des débats, le député a défendu une extension des compétences alsaciennes, au service de politiques plus proches des Alsaciens et des réalités spécifiques de notre territoire.

Il s'agit d'une étape dans la reconstruction de l'Alsace. Il nous faudra aller plus loin pour que l'Alsace redevienne ce qu'elle est : une région 🥓 Raphaël Schellenberger

FOCUS SUR LE ROLE DU **RAPPORTEUR D'APPLICATION:**



Le député Raphaël Schellenberger a été nommé co-rapporteur d'application de cette loi. Il est chargé de suivre la mise en œuvre concrète de chacune des dispositions contenues dans ce texte, afin que l'Alsace puisse exercer efficacement ses nouvelles compétences.

Vous pouvez suivre l'avancée de la mission confiée à votre député en temps réel sur son site internet (onglet : actualités/collectivité européenne d'Alsace).

Pour une transition énergétique efficace, appuyée sur la science et la raison

Le constat est connu et partagé. Les rapports d'experts nous l'indiquent sans détours : les émissions de gaz à effets de serre constituent le principal défi dans la lutte à engager contre le réchauffement climatique.

Dès lors, l'objectif de réduction de ces émissions de gaz à effets de serre devrait être au cœur de notre politique énergétique. M. Raphaël SCHELLENBERGER s'attache à défendre cette vision à l'Assemblée nationale, face à un Gouvernement qui s'égare à vouloir imposer une stratégie énergétique incohérente et contradictoire, héritée du quinquennat socialiste précédent.

En effet, avec une production électrique faiblement émettrice de gaz à effets de serre par rapport à ses voisins européens, grâce à l'énergie nucléaire, la France dispose d'atouts forts dans la transition énergétique. C'est pourquoi, M. SCHELLENBERGER s'est opposé à l'abandon du programme ASTRID sur les réacteurs de 4ème génération, renoncement regrettable du Gouvernement, qui abandonne le projet d'une énergie inépuisable et sans déchet.

Le député propose avec constance, dans



le cadre des débats sur le budget et sur le projet de loi relatif à l'énergie notamment, une politique énergétique responsable et pragmatique, appuyée sur la science, pour garantir, enfin, des résultats visibles sur le climat et gérer efficacement nos investissements publics en matière de transition écologique.

BIOÉTHIQUE



L'examen du projet de loi bioéthique a débuté le 24 septembre 2019 à l'Assemblée Nationale.

Avec l'avancée de la science, l'univers des possibles s'amplifie rapidement. Il appartient aux parlementaires de légiférer pour faire face à ces nouveaux défis techniques. Les multiples questions soulevées par chacun des 32 articles du projet de loi, amènent chaque parlementaire, en son âme et conscience, au courage de refuser le techniquement possible qui n'est pas souhaitable, à l'audace de réguler les techniques qui peuvent, dans leurs excès, se révéler irrespectueuses de la

dignité humaine, tout en défendant une certaine vision de la liberté, de l'humanité et de la solidarité.

Lors des nombreux débats sur la bioéthique au Parlement, votre député prend toute la mesure du vote d'une loi qui portera, pour la société de demain, une certaine idée de l'humanité.

A l'issue de trois semaines de débat, Raphaël SCHELLENBERGER a voté contre cette loi qui lève toute barrière éthique.



FISCALITÉ



Halte à l'escalade!



Le poids excessif des taxes et charges contraint l'activité économique de notre pays et pénalise le pouvoir d'achat des Français. Le mouvement social qui a parcouru notre société l'hiver dernier, consécutif à la hausse des prix du carburant, témoigne de cette exaspération face à une fiscalité souvent trop lourde. Ces hausses de taxe doivent cesser. Pour cela, il n'existe qu'une voie réaliste : celle d'une gestion saine et responsable des finances publiques autour de l'inscription d'une baisse de la dépense. Face aux projets du Gouvernement, M. le député défend depuis deux ans au Parlement, avec ses collègues Les Républicains, un allègement durable de la fiscalité fondé sur un effort budgétaire sérieux.

BÉNÉVOLAT



« Que serait la France sans son million et demi d'associations, sans ses millions de bénévoles qui, chaque jour, s'engagent gratuitement et de façon totalement désintéressée pour défendre une cause, transmettre une tradition ou créer des moments de convivialité accessibles à tous?»

Lors de son examen à l'Assemblée nationale, Raphaël Schellenberger a apporté tout son



soutien au texte de loi visant à faciliter le fonctionnement et le développement des associations sur le plan financier.

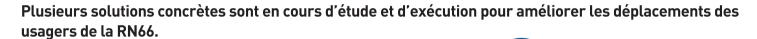
Il est également intervenu auprès du Gouvernement afin que le processus de constitution des dossiers de demande de subvention soit simplifié.

Avec plus de 1 400 associations dans sa circonscription et de nombreuses invitations



reçues chaque semaine, le député se rend régulièrement auprès des bénévoles pour les remercier et les soutenir dans leurs engagements ô combien précieux pour la vitalité de nos territoires.

RN66



De premiers travaux ont été achevés en juin 2019, au niveau du barreau de Vieux-Thann, du rond-point de St André et de la Croisière de Cernay, notamment la suppression des pincements à l'entrée des giratoires et la mise en place de bandes rugueuses.

En décembre 2019, le feu rouge au passage à niveau (n°22) du centre de Thann devrait être supprimé, afin de fluidifier le trafic. Un marché d'étude d'opportunité sera lancé dans les semaines à venir, pour une ambitieuse et intéressante proposition de dénivellation de la RN66 sous la voie ferroviaire. Les résultats de ces études sont attendus pour juin 2020. Le député Raphaël Schellenberger est pleinement engagé dans ce dossier, avec les différentes parties prenantes et intervient régulièrement pour en accélérer le processus.



Focus sur le barreau de Vieux-Thann:

Il s'agit d'une création de route 2x1 voie longue de 2 kms, agrémentée d'une voie verte pour les piétons et les cycles. Elle permettra de desservir la zone d'activités d'Aspach le Haut, les communes de Leimbach, Roderen et certains quartiers de Thann et Vieux-Thann.

Après les concertations publiques, les différentes études et la DUP, les appels d'offres seront lancés à l'automne 2020 pour une réalisation des travaux début 2021.

Le coût de cet aménagement est estimé à 6,6 M€ TTC

MATERNITÉ DE THANN

Le 4 novembre 2019, la maternité de notre bassin de vie se transformera en centre de périnatalité. Les nombreuses réunions, rendez-vous, interventions ministérielles, manifestations, n'auront pas permis de renverser la regrettable tendance nationale, où ne devraient perdurer que 489 maternités. Cette fermeture, contre laquelle s'est opposé Raphaël Schellenberger, est un cas concret de la fracture territoriale dans l'accès aux services publics. Après ce coup dur, l'hôpital de Thann nécessite plus que jamais un soin particulier dans la définition d'une vision d'avenir, à travers un fil conducteur réfléchi et ambitieux, afin d'assurer un service de proximité qui garantisse aux mamans et à leurs bébés, les meilleures conditions de sécurité.





Après plusieurs tergiversations gouvernementales, une étude technique et financière de déstockage est en cours, sur trois options : déstockage complet hors bloc 15, déstockage de 25% de déchets solubles, poursuite du déstockage partiel du mercure . La passation de marché aura lieu le 9 décembre 2019 et les conclusions seront annoncées en mai/juin 2020.

En parallèle de cette étude, des travaux de confinement débuteront en décembre 2020 pour s'achever en 2027, date de fin de la concession minière. Raphaël Schellenberger, convaincu de la nécessité d'une poursuite du déstockage, suit de près le dossier et est intervenu à plusieurs reprise auprès du Gouvernement pour accélérer ce calendrier. En reportant à l'été 2020 la prise

de décision du déstockage, nous courons le risque de ne plus avoir le choix! Le député se rend régulièrement dans la mine pour constater la réalité des faits.

FESSENHEIM

L'arrêt des deux réacteurs de la centrale nucléaire est annoncé pour février et juin 2020. Si le calendrier de mise en œuvre de ces arrêts s'est précisé, l'engagement de l'Etat pour faire face aux conséquences de sa décision de fermeture demeure largement insuffisant :



- Après la perte de 2 réacteurs de 900MW, notre territoire largement industrialisé ne pourra se permettre de faire reposer son approvisionnement électrique sur le seul projet d'énergie intermittente proposé par le Gouvernement (photovoltaïque). La construction d'une centrale thermique au gaz vert, obtenu par méthanation, serait bien plus sécurisant pour l'avenir énergétique de notre région.
- La problématique fiscale n'est toujours pas résolue! En l'état actuel, les règles fiscales obligent la commune de Fessenheim à continuer à payer 2,87 millions d'euros



par an, même lorsqu'elle ne percevra plus les recettes liées au fonctionnement de la centrale nucléaire. Une mise à jour de ces critères de contribution, déjà proposée en 2018 par le député, est indispensable. Le Gouvernement y reste sourd.

 Le traité d'Aix-la-Chapelle ouvre la possibilité de créer un espace transfrontalier à statut particulier en matière fiscale, droit du travail et charges sociales. Cela faciliterait l'installation d'entreprises internationales sur le territoire. Le Gouvernement, compétent en la matière, n'a toujours pas engagé ce travail exigeant au service du dynamisme économique alsacien.

L'Etat n'étant pas à la hauteur des conséquences de sa décision de fermeture, Raphaël Schellenberger a demandé la création d'une commission de suivi à l'Assemblée nationale, permettant aux parlementaires d'être pleinement associés au projet de reconversion du territoire et d'en accélérer le processus.

L'enjeu pour le territoire est trop sérieux pour n'être confié qu'au seul pouvoir exécutif.

À LA RENCONTRE DES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES









Chaque mois, Raphaël Schellenberger visite plusieurs entreprises de la circonscription. Ces rendez-vous permettent de mieux cerner les rigidités de notre système et de prêter une écoute attentive aux préoccupations des chefs d'entreprise et de leurs salariés. Ces problématiques sont ensuite remontées au Parlement et étudiées lors de l'examen de textes législatifs s'y rapportant.

PARLEMENT DES ENFANTS



Raphaël Schellenberger a pris part à l'opération nationale « Parlement des enfants ».



L'objectif est de faire découvrir aux écoliers de CM2 la fonction de législateur. A cet effet, ils sont invités à rédiger une proposition de loi et à lancer un débat démocratique en présence du député de leur circonscription. Cette année, les CM2 du Blosen de Thann ont rédigé un texte visant à classer par tranche d'âge les recherches sur internet pour éviter les contenus choquants.

Assemblée parlementaire franco-allemande



Le député Raphaël Schellenberger a été nommé membre de l'Assemblée parlementaire franco-allemande. Constituée le 25 mars 2019, elle est composée de 50 députés français et 50 membres du Bundestag. Cette instance se réunit 2 fois par an minimum et est chargée de :

- Veiller à l'application des traités de l'Élysée et d'Aix-la-Chapelle
- Suivre les activités des conseils des ministres franco-allemands
- Suivre les activités du conseil francoallemand de défense
- Suivre les affaires internationales présentant un intérêt commun

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Anne SANDER, réélue le 26 mai 2019, est votre interlocutrice au Parlement Européen. Membre du bureau de cette institution, elle v siège également en commissions parlementaires de l'agriculture et de l'emploi.

Elle a récemment rejoint l'équipe de négociation du Parlement Européen sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et défend une Europe plus efficace, concrète et proche de

Pour toute question sur un dossier européen, n'hésitez pas à la joindre :



anne.sander@europarl.europa.eu



03 88 17 55 25



APÉRO-DEBAT REPUBLICAIN



Chaque mois, votre député vous propose un temps d'échanges ouvert à tous. C'est l'occasion de débattre de l'actualité au Parlement et en circonscription. Retrouvez les prochaines dates sur son site internet.

SUIVI DES ACTIVITÉS









le site internet:

www.raphael-schellenberger.fr newsletter hebdomadaire NOUVEAU

(inscription sur l'onglet contact du site internet)



Parmi les députés les plus actifs

- *→ 206* amendements proposés
- ightarrow 1 proposition de loi rédigée cosignées
- *→ 242* interventions en commission
- 301 interventions longues dans l'hémicycle

UNE ÉQUIPE À **VOTRE ÉCOUTE:**

→ Karine PAGLIARULO, suppléante

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

→ Louis EHRMANN 126 rue de l'Université 75 355 PARIS 07 SP

raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr

EN CIRCONSCRIPTION:

→ Mélanie BURG + Audrey TA DINH 10 rue de la 1º armée **68 700 WATTWILLER** Tél: 03 89 28 20 59